

Évaluation de la qualité de l'air sur 5 sites dans l'environnement de la centrale thermique d'Albioma Le Gol (ALG) sur les communes de Saint-Louis et de L'Etang-Salé

Bilan 1^{er} semestre 2026



Diffusion : 23/07/26

Atmo Réunion
7, rue Mahé, La Mare
97438 Sainte-Marie
Tél. : 0262 28 39 40
contact@atmo-reunion.net

Commanditaire de l'étude

Centrale thermique d'ALBIOMA Le Gol

1, route Nationale - Le Gol - 97450 Saint-Louis

☎ : 02 62 58 65 93

Affaire suivie par :

Mme Nelly NOEL, Responsable Environnement - Risques Industriels

☎ : 02 62 98 09 86

E-mail : nelly.NOEL@albioma.com

Contact :

Mme Audrey HERNANDEZ, Responsable QSE

☎ : 02 62 91 29 18

E-mail : audrey.HERNANDEZ@albioma.com

Référence de la demande : DC 19 038 A

Rapport : RE ETU 26 027

Diffusion : ALBIOMA Le Gol (ALG)

Conditions de diffusion :

- L'ensemble des données relatives aux mesures de la qualité de l'air dans le cadre de cette surveillance est disponible sur le site internet d'Atmo Réunion à l'adresse suivante : <http://www.atmo-reunion.net>
- Les données contenues dans ce document restent la propriété d'Atmo Réunion.
- Les rapports et données ne seront pas systématiquement rediffusés en cas de modification ultérieure.
- Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire référence Atmo Réunion, en termes de « **Atmo Réunion : Évaluation de la qualité de l'air sur 5 sites dans l'environnement de la centrale thermique d'Albioma Le Gol (ALG) sur les communes de Saint-Louis et de l'Etang-Salé** ».
- Atmo Réunion ne peut en aucune façon être tenu responsable des interprétations, travaux intellectuels et/ou publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.



Sommaire

1. Objectif de l'étude	4
2. Polluant surveillé.....	5
3. Dispositif de surveillance	6
3.1. Plan de situation	6
3.2. Type et période de surveillance	7
3.3. Stations de surveillance.....	8
3.4. Matériel de mesure.....	9
3.5. Taux de couverture des données	9
4. Normes réglementaires	10
5. Résultats.....	11
6. Commentaires	12
6.1. Évolution des concentrations horaires en SO ₂ sur les 5 sites de surveillance autour d'Albioma Le Gol au 1 ^{er} semestre 2026 :	12
6.1. Rose des vents et de pollution en SO ₂ sur les 5 sites de surveillance autour d'Albioma Le Gol au 1 ^{er} semestre 2026 :	13
7. Conclusion.....	15



Illustrations

Figure n°1 : Station de surveillance fixe Sarda Garriga et sites mobiles Le Gol (CSL), Jeanne Nativel (LAM), Joseph Leperlier (MAN) et Rivière Saint-Louis (RSL) localisées à proximité de la centrale thermique ALBIOMA Le Gol (ALG) (Sources : ©2025 Google Satellite, Google Earth)	6
Figure n°2 : Station fixe et dispositif mobile déployé autour de la centrale thermique d'Albioma Le Gol ;	8
Figure n°3 : Analyseur Thermo 43i implanté dans la remorque laboratoire et la station Sarda Garriga	9
Figure n°4 : Evolution des concentrations horaires de dioxyde de soufre sur les 5 sites dans l'environnement d'Albioma Le Gol : Sarda Garriga (SG), Rivière Saint-Louis (RSL), Le Collège du Gol (CSL), Lambert (LAM) et Maniron (MAN) au 1 ^{er} semestre 2026.....	12
Figure n°5 : Rose des vents sur la station fixe de Sarda Garriga et des sites mobiles de Rivière Saint-Louis, Lambert, Maniron et Collège Saint-Louis au cours du 1 ^{er} semestre 2026 (Sources : ©Google Earth).....	13
Figure n°6 : Rose de pollution (concentrations moyennes horaires en SO ₂ en µg.m ⁻³) sur la station fixe de Sarda Garriga et des sites mobiles de Rivière Saint-Louis, Lambert, Maniron et Collège Saint-Louis au cours du 1 ^{er} semestre 2026 (Sources : ©Google Earth).....	14



Tableaux

Tableau n°1 : Origine et impacts (sanitaires et environnementaux) du dioxyde de soufre (SO ₂).	5
Tableau n°2 : Description des sites Rivière Saint-Louis, Lambert, Maniron et Collège Saint-Louis ainsi que celle de la station fixe Sarda Garriga dans l'environnement de la centrale thermique d'ALBIOMA Le Gol (ALG).	7
Tableau n°3 : Surveillance du SO ₂ sur les sites Sarda Garriga, Rivière Saint-Louis, Lambert, Maniron et Collège Saint-Louis du 01/01/2026 au 30/06/2026.	7
Tableau n°4 : Taux de couverture des données du SO ₂ sur les sites Sarda Garriga, Rivière Saint-Louis, Lambert, Maniron et Collège Saint-Louis entre le 1 ^{er} janvier et le 30 juin 2026.....	9
Tableau n°5 : Valeurs réglementaires applicables en 2026 (Sources : Décret n°2010-1250 du 21/10/2010). ..	10
Tableau n°6 : Bilan des résultats de mesures en SO ₂ relevées sur les sites Rivière Saint-Louis, Lambert, Maniron et Collège Saint-Louis ainsi que sur la station fixe Sarda Garriga du 01/01/2026 au 30/06/2026. ..	11



Objectif de l'étude

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement de la centrale thermique de la société ALBIOMA sur le site du Gol (ALG) sur les communes de Saint-Louis et de l'Étang-Salé.

Conformément à l'**arrêté préfectoral n° 2022-393/SG/SCOPP daté du 1er mars 2022**, une surveillance doit être réalisée pour évaluer les retombées de polluants dans l'environnement de la centrale thermique doit être réalisé. Il a pour objectif d'établir l'exposition des populations environnantes et de conforter l'étude de dispersion atmosphérique figurant au dossier de demande d'autorisation initiale.

Dans ce contexte, la société ALBIOMA a sollicité l'association Atmo Réunion pour réaliser une évaluation des concentrations en dioxyde de soufre (SO₂) sur 5 sites dans l'environnement proche de cette centrale durant le 1^{er} semestre de l'année 2026.

L'objectif de cette étude est d'effectuer un suivi sur ces 5 sites afin d'évaluer les niveaux de concentrations en dioxyde de soufre (SO₂) et l'éventuel impact de la centrale sur les zones investiguées (cf. **Tableau n°1**).

Les 5 sites de mesures (cf. **Figure n°1** et **Tableau n°2**) prédéfinis pour ce programme de surveillance sont :

- **Zone n°1** : Une mesure permanente (station fixe) dans l'enceinte de l'école Sarda Garriga, sur la commune de Saint-Louis (**SG**)

Des campagnes de mesures périodiques, par rotation, avec une remorque mobile sur les 4 sites suivant :

- **Zone n° 2** : Dans l'enceinte de la mairie annexe de la Rivière Saint-Louis, zone de la Rivière Saint-Louis, sur la commune de Saint-Louis (**RSL**) ;
- **Zone n° 3** : Dans l'enceinte de l'école Jeanne Nativel, zone Le Lambert, sur la commune de l'Étang Salé les Hauts (**LAM**) ;
- **Zone n° 4** : A côté du Case Le Maniron, attenant à l'école Joseph Leperlier, zone Le Maniron, sur la commune de l'Étang Salé les Hauts (**MAN**) ;
- **Zone n°5** : Dans l'enceinte du Collège du Gol, au nord-ouest du village du Gol, sur la commune de Saint-Louis (**CSL**)

Cette évaluation a pour but :

- De comparer les concentrations en **dioxyde de soufre (SO₂)** mesurées avec les normes réglementaires ;
- D'évaluer l'impact de l'activité de la centrale thermique sur les concentrations de dioxyde de soufre mesurées, en particulier en analysant leur origine potentielle.

1. Polluant surveillé



Les caractéristiques du dioxyde de soufre (SO₂) sont présentées dans le **Tableau n°1** ci-dessous :

Polluant	Origine	Impact sur l'environnement	Impact sur la santé
DIOXYDE DE SOUFRE (SO₂)	✓ Origine anthropique : Émission de dioxyde de soufre lors de la combustion de combustibles fossiles (fioul, charbon, lignite, gazole...) contenant du soufre. ✓ Origine naturelle : Émission des composés soufrés lors d'éruption de volcans ...	✓ Contribue aux pluies acides qui affectent les végétaux et les sols. ✓ Contribue également à la dégradation des matériaux de nombreux monuments.	✓ Irritation des muqueuses de la peau et voies respiratoires supérieures (toux, gêne respiratoire, troubles asthmatiques).

Tableau n°1 : Origine et impacts (sanitaires et environnementaux) du dioxyde de soufre (SO₂).

2. Dispositif de surveillance

2.1. Plan de situation

La station fixe Sarda Garriga (SG) est située dans l'enceinte de l'école Sarda Garriga. Le dispositif de surveillance déployé, par rotation, sur les 4 autres sites investigués, est une remorque laboratoire dans laquelle est implémenté un analyseur automatique de SO₂.

La carte ci-après présente la localisation des zones de mesures (cf. **Figure n°1**) :

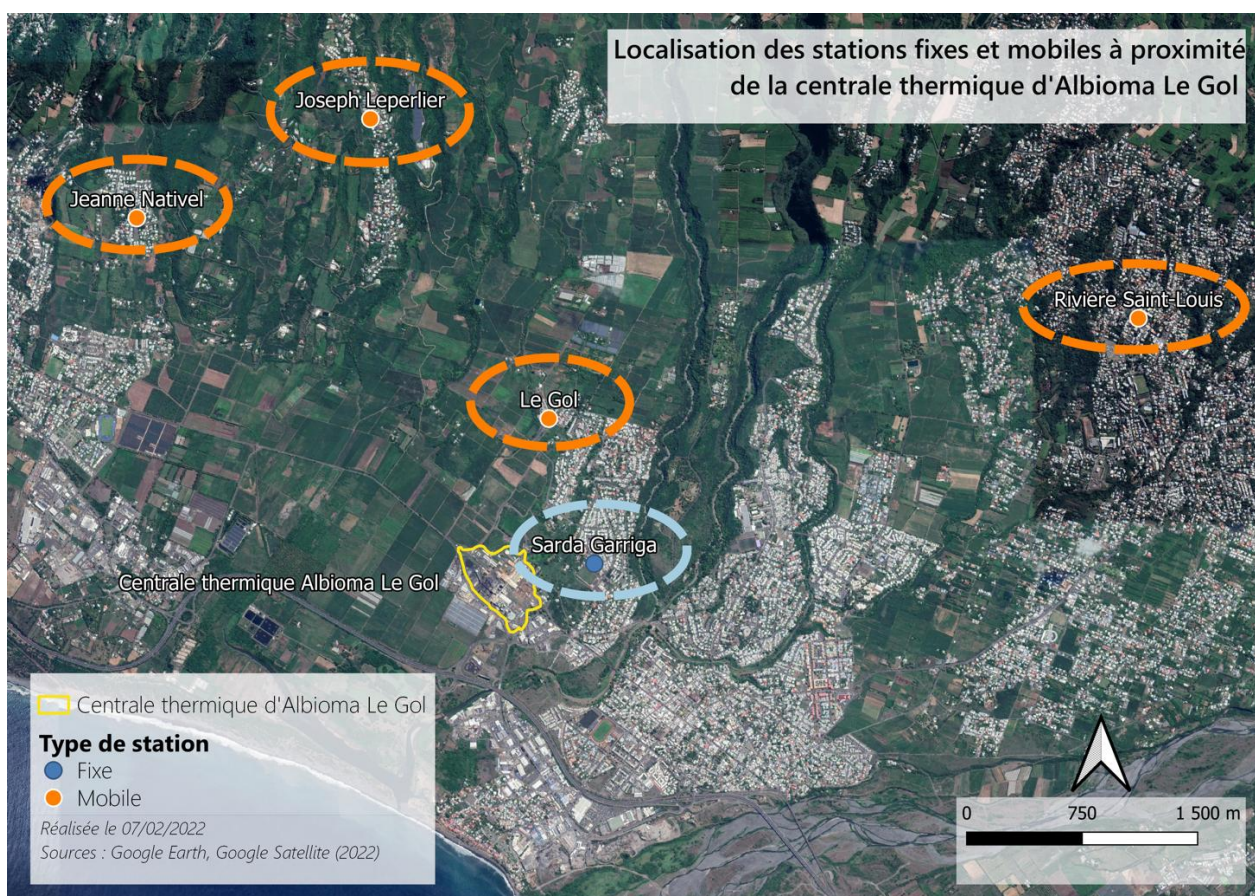


Figure n°1 : Station de surveillance fixe Sarda Garriga et sites mobiles Le Gol (CSL), Jeanne Nativel (LAM), Joseph Leperlier (MAN) et Rivière Saint-Louis (RSL) localisées à proximité de la centrale thermique ALBIOMA Le Gol (ALG) (Sources : ©2025 Google Satellite, Google Earth).

Le **Tableau n°2** ci-après décrit les 5 sites de mesures :

Mesures automatiques-AA (surveillance en continue)				
N° Site	Site	Nom Site	Description du site	Dispositif
39025	Sarda Garriga	SG	Rue de Prétoria Le Gol, enceinte école Sarda Garriga, Saint-Louis	SF ¹
	Rivière Saint-Louis	RSL	Enceinte mairie annexe Rivière Saint-Louis	RL ²
	Jeanne Nativel	LAM	Enceinte de l'école Jeanne Nativel, zone Le Lambert, Etang-Salé-Les-Hauts	RL ²
	Joseph Leperlier	MAN	Case Le Maniron, à côté de l'école Joseph Leperlier, zone de Le Maniron	RL ²
	Le Gol	CSL	Enceinte du collège du Gol, au nord-ouest du village du Gol	RL ²

SF¹ : Station Fixe; RL² : Remarque Laboratoire

Tableau n°2 : Description des sites Rivière Saint-Louis, Lambert, Maniron et Collège Saint-Louis ainsi que celle de la station fixe Sarda Garriga dans l'environnement de la centrale thermique d'ALBIOMA Le Gol (ALG).

2.2. Type et période de surveillance

La surveillance des retombées de polluants atmosphériques sur 5 sites autour de la centrale thermique d'ALBIOMA Le Gol (ALG) s'échelonne sur une période de mesure semestrielle, soit de janvier 2026 à juin 2026. Dans ce rapport, les données de SO₂ relevées sur les sites mobiles Rivière Saint-Louis, Lambert, Maniron et Collège Saint-Louis ainsi que sur la station fixe Sarda Garriga, de janvier 2026 à juin 2026, sont traitées. Les campagnes de mesures réalisées sur les 4 sites mobiles sont spécifiées dans le **Tableau n°3**.

Dispositif de mesure — Analyseurs automatiques

Cinq stations du réseau ALG au cours du 1^{er} semestre 2026 : une station permanente (Sarda Garriga) et quatre sites de campagne temporaires.

CODE	STATION	TYPE	DÉBUT	FIN	POLLUANTS MESURÉS
SG	Sarda Garriga	Fixe	01/01/2026	30/06/2026	SO ₂ , NO ₂ , vent
RSL	Rivière Saint-Louis	Mobile	12/02/2026	15/03/2026	SO ₂ , vent
CSL	Collège Saint-Louis	Mobile	12/02/2026	13/03/2026	SO ₂ , vent
MAN	Maniron	Mobile	08/01/2026	12/02/2026	SO ₂ , vent
LAM	Lambert	Mobile	01/01/2026	12/02/2026	SO ₂ , vent

Tableau n°3 : Surveillance du SO₂ sur les sites Sarda Garriga, Rivière Saint-Louis, Lambert, Maniron et Collège Saint-Louis du 01/01/2026 au 30/06/2026.

2.3. Stations de surveillance

La **Figure n°2** présente les stations de surveillance installées sur les sites à investiguer.



Figure n°2 : Station fixe et dispositif mobile déployé autour de la centrale thermique d'Albioma Le Gol ;
SG : Sarda Garriga, RSL : Rivière Saint-Louis,
CSL : Collège Le Gol, MAN : Maniron et
LAM : Lambert (Crédits photos : ©Atmo Réunion).

2.4. Matériel de mesure

La surveillance en continu est réalisée à l'aide d'analyseurs automatiques (cf. **Figure n°3**) du dioxyde de soufre (SO_2) installés dans la station fixe dans la station fixe Sarda Garriga (SG) et sur les sites avec une remorque mobile Rivière Saint-Louis, Lambert, Maniron et Collège Saint-Louis.

➤ **Techniques de mesures :**

- Mesure du SO_2 par fluorescence UV à l'aide d'un analyseur 43i Thermo E.I.



Figure n°3 : Analyseur Thermo 43i implanté dans la remorque laboratoire et la station Sarda Garriga
(Crédit photo : ©Atmo Réunion).

2.5. Taux de couverture des données

D'après le calcul des « règles de la surveillance réglementaire », le taux de couverture des données minimal (TCDM) pour chaque polluant et paramètre surveillé sur la station fixe Sarda Garriga ainsi que sur les sites mobiles Rivière Saint-Louis, Lambert, Maniron et Collège Saint-Louis (calculé selon la directive 2008/50/CE du 21 mai 2008 et du *guide méthodologique pour le calcul des statistiques relatives à la qualité de l'air - LCSQA, juin 2024*), est le suivant (cf. **Tableau n°4**) :

Taux de couverture des données (TCDM)					
Deux critères cumulatifs : (1) TCDM ≥ 90 % sur la période de mesure effective (arrondi commercial §6.2 LCSQA) ; (2) TCDM S1 ≥ 14 % — représentativité minimale du semestre (mesures valides / 4 344 h).					
STATION	PÉRIODE DE MESURE	TCDM (CAMPAGNE)	STATUT CAMPAGNE	TCDM (1ER SEMESTRE)	STATUT S1
SG Sarda Garriga	S1 2026 (01/01 – 30/06)	Station fixe		96 %	✓ Conforme
RSL Rivière Saint-Louis	12/02 – 15/03	98 %	✓ Conforme	17 %	✓ Conforme
CSL Collège Saint-Louis	12/02 – 13/03	90 %	✓ Conforme	14 %	✓ Conforme
MAN Maniron	08/01 – 12/02	97 %	✓ Conforme	19 %	✓ Conforme
LAM Lambert	01/01 – 12/02	98 %	✓ Conforme	23 %	✓ Conforme

* SG (station permanente) : TCDM sur campagne non applicable — la couverture S1 est l'indicateur unique. CSL : brut 89,650 % → 90 % après arrondi commercial §6.2. Dénominateur S1 : 4 344 h (01/01 01h00 → 01/07 00h00).

Tableau n°4 : Taux de couverture des données du SO_2 sur les sites Sarda Garriga, Rivière Saint-Louis, Lambert, Maniron et Collège Saint-Louis entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2026.

Les mesures effectuées pour le SO₂ sur la station Sarda Garriga du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 respectent le taux de couverture des données requis (>85% des données sur l'année civile). Concernant les mesures effectuées sur les sites mobiles de Rivière Saint-Louis, Lambert, Maniron et Collège Saint-Louis, le taux de couverture des données minimal attendu est de plus de 90% par campagne et au moins 14% sur l'année civile.

3. Normes réglementaires

Les données de SO₂ relevées à l'aide d'analyseurs automatiques sont comparées à différentes références réglementaires pour le SO₂, définies dans le *Erreur ! Source du renvoi introuvable.n°5* ci-après.

SA	Seuil d'alerte défini dans le code de l'Environnement ¹ et les Directives 2008/50/CE et 2004/107/CE
SIR	Seuil d'information et de recommandation défini dans le code de l'Environnement ¹ et les Directives 2008/50/CE et 2004/107/CE
VL	Valeur limite pour la protection de la santé humaine définie dans le code de l'Environnement ¹ et les Directives 2008/50/CE et 2004/107/CE
OQLT	Objectif de qualité sur le long terme défini dans le code de l'Environnement ¹ et les Directives 2008/50/CE et 2004/107/CE

1 : Article R221-1 du code de l'Environnement - Section 1 : Surveillance de la qualité de l'air ambiant

Réglementation SO ₂ en vigueur			
Valeurs issues de la directive 2008/50/CE (décret n°2010-1250) et de l'ANSES pour la VTR.			
CODE	INDICATEUR	VALEUR	CONDITION / FRÉQUENCE ADMISE
SA	Seuil d'alerte	500 µg.m ⁻³	Moy. horaire — déclenché après 3 h consécutives
SIR	Seuil d'information et de recommandation	300 µg.m ⁻³	Moy. horaire
VL	Valeur limite horaire	350 µg.m ⁻³	À ne pas dépasser plus de 24 fois par an
VL	Valeur limite journalière	125 µg.m ⁻³	À ne pas dépasser plus de 3 fois par an
OQLT	Objectif de qualité / à long terme	20 µg.m ⁻³	Moyenne annuelle (station fixe permanente)

Tableau n°5 : Valeurs réglementaires applicables en 2026 (Sources : Décret n°2010-1250 du 21/10/2010).

4. Résultats

Les résultats fournis dans le Tableau n°6 ci-après présentent l'analyse statistique et la synthèse des données pour le dioxyde de soufre (SO₂) surveillés sur les sites : collège du Gol (CSL), école Jeanne Nativel (LAM), école Joseph Leperlier (MAN), mairie annexe Rivière Saint-Louis (RSL) et sur la station fixe Sarda Garriga (SG) durant le 1^{er} semestre de l'année 2026 (du 01/01/2026 au 30/06/2026).
À ce titre, une comparaison des relevés de SO₂ a été effectuée avec les différents seuils réglementaires.

Statistiques SO ₂ — Comparaison aux seuils réglementaires								
Résultats calculés sur la période propre à chaque campagne. Aucun dépassement des seuils réglementaires. comparaison à l'OQLT indicative sur une période infra-annuelle. Arrondis §6.3 LCSQA.								
STATION	MAX HORAIRE µg.m ⁻³	NB H ≥ SA 500 µg.m ⁻³	NB H ≥ SIR 300 µg.m ⁻³	NB H ≥ VL 350 µg.m ⁻³	MOY CAMP. µg.m ⁻³	OQLT ≤ 20 µg.m ⁻³	MAX JOUR. µg.m ⁻³	NB J ≥ VL 125 µg.m ⁻³
SG Sarda Garriga	24 14/03/2026 07h	0	0	0	3	✓	7,1 14/03/2026	0
RSL Rivière Saint-Louis	24 05/03/2026 09h	0	0	0	3	✓	6,5 11/03/2026	0
CSL Collège Saint-Louis	3 16/02/2026 09h	0	0	0	0	✓	1,0 07/03/2026	0
MAN Maniron	2 21/01/2026 10h	0	0	0	1	✓	1,6 11/02/2026	0
LAM Lambert	20 31/01/2026 14h	0	0	0	1	✓	2,6 20/01/2026	0

* comparaison à l'OQLT annuel (20 µg.m⁻³) indicative sur une période infra-annuelle.

Tableau n°6 : Bilan des résultats de mesures en SO₂ relevées sur les sites Rivière Saint-Louis, Lambert, Maniron et Collège Saint-Louis ainsi que sur la station fixe Sarda Garriga du 01/01/2026 au 30/06/2026.

Ce tableau présente les statistiques de SO₂ calculées pour les différents points de mesure de la campagne mobile autour du site industriel, sur la période propre à chaque station. Aucun dépassement des seuils réglementaires n'est observé, que ce soit en moyenne horaire ou journalière. Les concentrations moyennes de campagne restent faibles, comprises entre 0 et 3 µg/m³, et très inférieures à l'objectif de qualité de 20 µg/m³, utilisé ici à titre indicatif sur une période infra-annuelle.
Les niveaux les plus élevés sont observés à Sarda Garriga et Rivière Saint-Louis, avec un maximum horaire de 24 µg/m³, ainsi qu'à Lambert, où un maximum horaire de 20 µg/m³ est relevé. Ces valeurs demeurent toutefois très inférieures au seuil d'information-recommandation de 300 µg/m³, à la valeur limite horaire de 350 µg/m³ et au seuil d'alerte de 500 µg/m³. Les maximas journaliers restent également faibles, avec des valeurs comprises entre 1,0 et 7,1 µg/m³, très en dessous de la valeur limite journalière de 125 µg/m³.
Ces résultats indiquent que, sur la période étudiée, les concentrations en SO₂ mesurées autour du site industriel restent globalement faibles. Les quelques valeurs horaires plus marquées traduisent des variations ponctuelles, sans mise en évidence d'une exposition durable des points de mesure à des niveaux élevés de SO₂.

- ✓ **Aucun dépassement du seuil d'alerte n'a été constaté ;**
- ✓ **Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'a été constaté ;**
- ✓ **Aucune valeur limite pour la protection de la santé humaine n'a été dépassée ;**
- ✓ **L'objectif de qualité sur le long terme n'a pas été dépassé.**

5. Commentaires

5.1. Évolution des concentrations horaires en SO₂ sur les 5 sites de surveillance autour d'Albioma le Gol au 1^{er} semestre 2026 :

La **Figure n°4** présente l'évolution des concentrations horaires en SO₂ sur les 5 sites dans l'environnement de la centrale thermique d'Albioma Le Gol du 1^{er} janvier au 30 juin 2026.

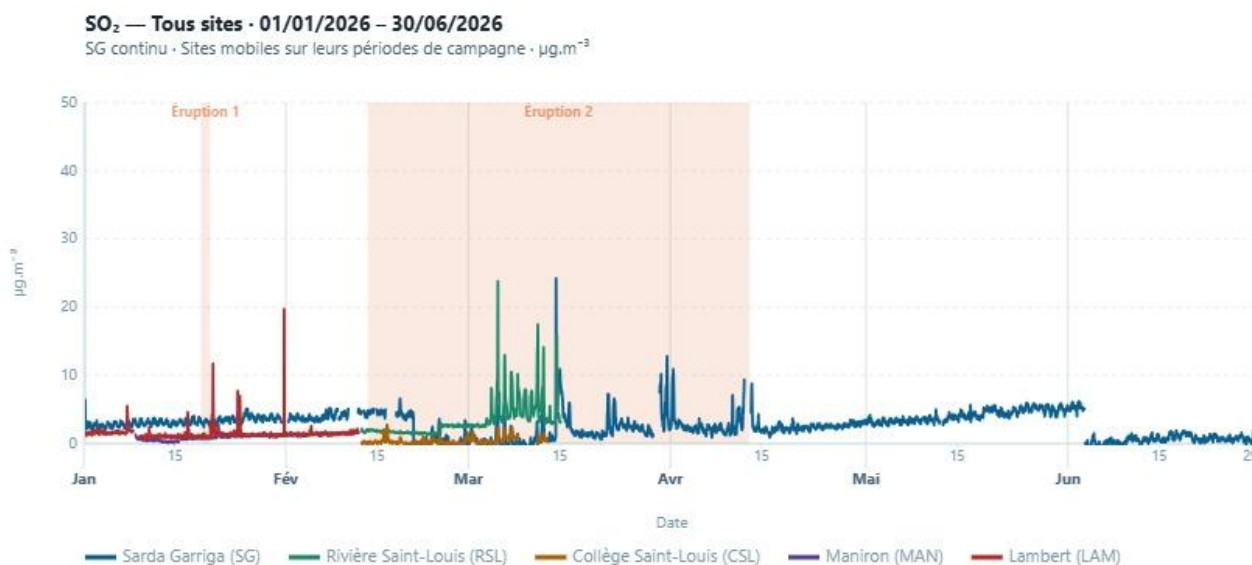


Figure n°4 : Evolution des concentrations horaires de dioxyde de soufre sur les 5 sites dans l'environnement d'Albioma Le Gol : Sarda Garriga (SG), Rivière Saint-Louis (RSL), Le Collège du Gol (CSL), Lambert (LAM) et Maniron (MAN) au 1^{er} semestre 2026

La figure présente l'évolution des concentrations horaires en SO₂ mesurées sur l'ensemble des points de suivi de la campagne, avec la station permanente de Sarda Garriga suivie en continu sur le semestre et les sites mobiles instrumentés sur leurs périodes propres de mesure. Les niveaux observés restent globalement faibles sur tous les sites, avec des concentrations le plus souvent limitées à quelques µg/m³. Les hausses les plus marquées sont ponctuelles : elles concernent notamment Lambert en début de période, puis Rivière Saint-Louis et Sarda Garriga autour du mois de mars, avec des maxima horaires de l'ordre de 20 à 24 µg/m³.

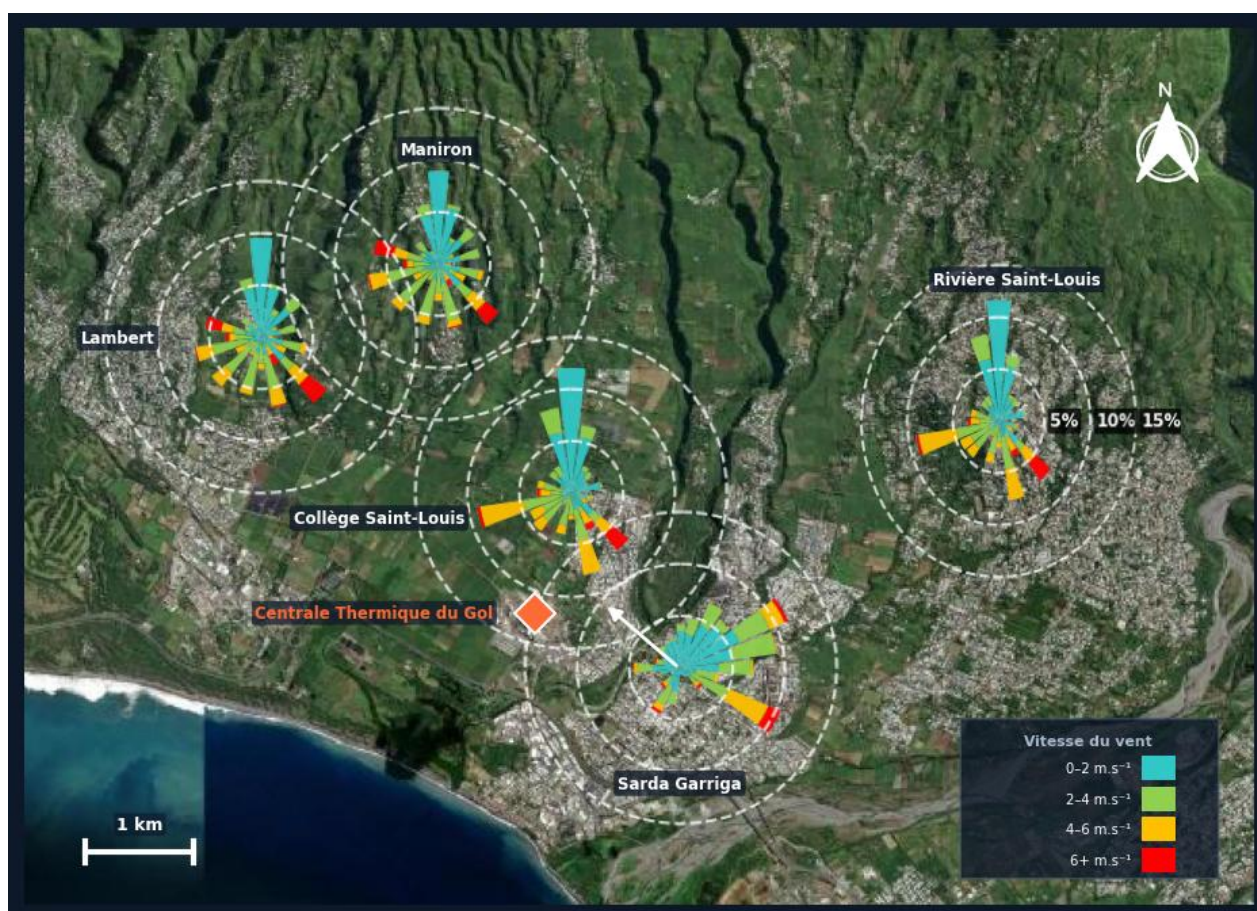
Ces élévations restent brèves et très inférieures aux seuils réglementaires de référence du SO₂. Elles ne traduisent pas d'épisode durable de pollution sur les points suivis. La comparaison entre les sites doit toutefois être interprétée avec prudence, les campagnes mobiles n'ayant pas toutes été réalisées sur la même période. Les variations observées au cours du premier semestre peuvent également être influencées par le contexte éruptif du Piton de la Fournaise entre février et avril 2026, selon les conditions de dispersion atmosphérique. Globalement, les résultats ne mettent pas en évidence d'exposition persistante des sites de mesure à des niveaux élevés de SO₂ autour du site industriel.

Les concentrations horaires en SO₂ relevées sur les 5 sites durant l'année 2026 sont en deçà des normes réglementaires.

5.1. Rose des vents et de pollution en SO₂ sur les 5 sites de surveillance autour d'Albioma Le Gol au 1^{er} semestre 2026 :

Les données ont été traitées à l'aide des données météorologiques de la station fixe de Sarda Garriga et des sites mobiles Rivière Saint-Louis, Lambert, Maniron et Collège Saint-Louis lorsque celle-ci étaient disponibles : lorsque celles-ci étaient indisponibles, elles ont été remplacées par celles du site open data de Météo France sur le site de Pont Mathurin représentatif des conditions météorologiques qui ont pu impacter les sites mobiles Rivière Saint-Louis, Lambert, Maniron et Collège Saint-Louis au cours de mesure.

La **Figure n°5** présente les roses de vents sur les différents sites et station fixe du 01/01/2026 au 30/06/2026.



La carte des roses des vents met en évidence des régimes de vent contrastés entre les différents points de mesure de la campagne, traduisant l'influence de la topographie locale, de la proximité du littoral et des circulations de brise. Les vents sont globalement faibles à modérés, avec une part importante de vitesses comprises entre 0 et 4 m/s, mais des épisodes plus soutenus sont observés ponctuellement sur certains secteurs.

Les directions dominantes varient selon les sites : Sarda Garriga est principalement soumise à des vents de secteur Est à Sud-Est, tandis que les sites de Rivière Saint-Louis, Collège Saint-Louis, Maniron et Lambert présentent des répartitions plus variables, avec des composantes locales marquées. Cette hétérogénéité doit être prise en compte dans l'interprétation des concentrations mesurées autour de la centrale thermique du Gol : l'exposition potentielle d'un point de mesure aux émissions du site industriel dépend fortement de sa

position relative par rapport à la source et des directions de vent observées durant sa période de mesure. Ainsi, la comparaison entre les sites ne doit pas être uniquement spatiale, mais également replacée dans le contexte météorologique propre à chaque campagne.

La **Figure n°6** présente les roses des concentrations moyennes horaires en SO_2 en $\mu\text{g.m}^{-3}$ pour chaque secteur et de vitesse de vent considéré, sur la station fixe Sarda Garriga et les sites mobiles Rivière Saint-Louis, Lambert, Maniron et Collège Saint-Louis du 01/01/2026 au 30/06/2026 à partir des mesures de vitesse et de direction du vent mesurées sur ces différents points de mesure. Plus on s'éloigne du centre du graphe plus les vents sont forts (5-10-15-20 m.s^{-1}).

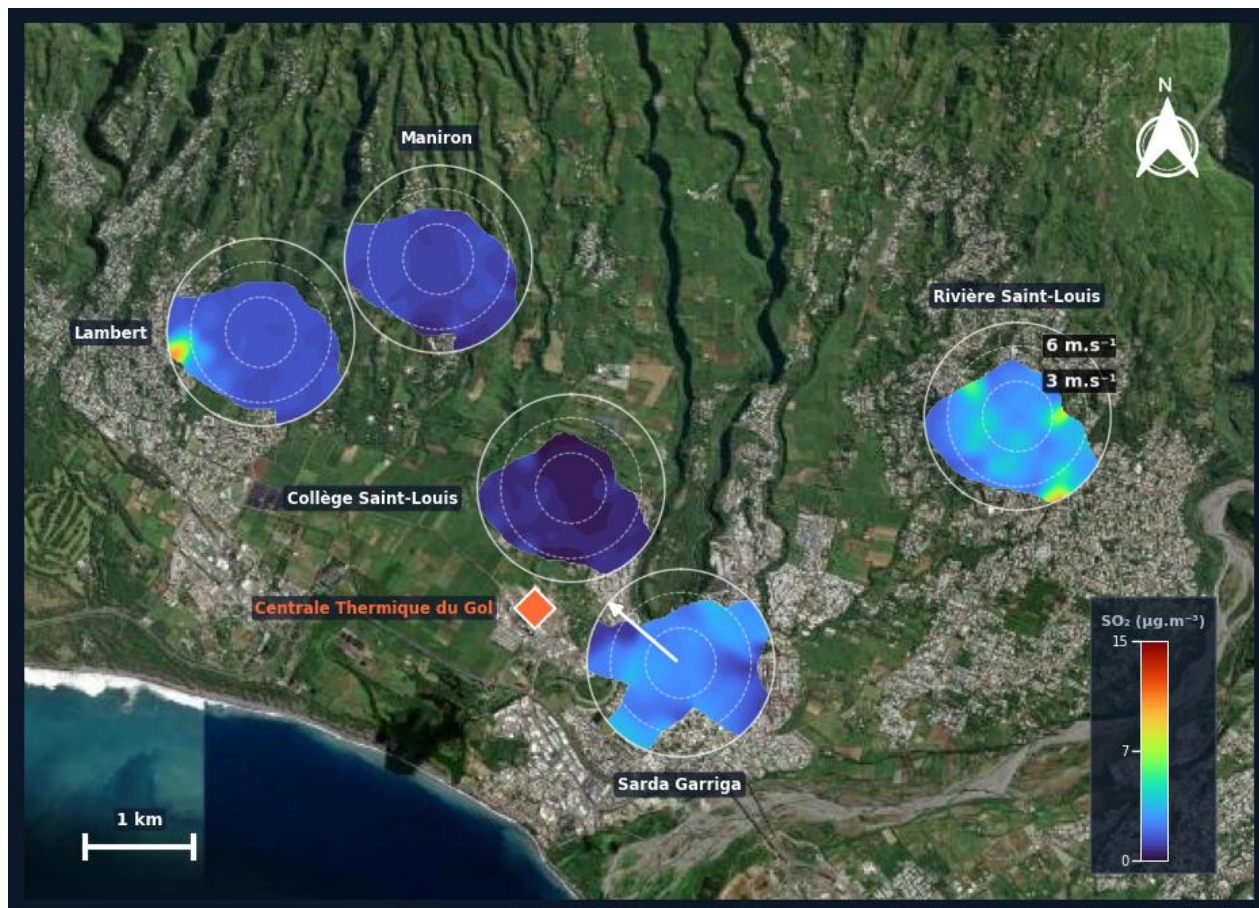


Figure n°6 : Rose de pollution (concentrations moyennes horaires en SO_2 en $\mu\text{g.m}^{-3}$) sur la station fixe de Sarda Garriga et des sites mobiles de Rivière Saint-Louis, Lambert, Maniron et Collège Saint-Louis au cours du 1^{er} semestre 2026 (Sources : ©Google Earth). (la flèche pointe vers la localisation réelle de la station Sarda Garriga).

La carte des roses de pollution du SO_2 met en évidence des concentrations globalement faibles sur l'ensemble des sites de mesure autour de la centrale thermique du Gol. Les niveaux les plus bas sont observés à Maniron et au Collège Saint-Louis, où les concentrations restent majoritairement proches du bruit de fond. Des enrichissements ponctuels apparaissent sur certains secteurs à Lambert, Rivière Saint-Louis et, dans une moindre mesure, Sarda Garriga, avec des concentrations restant toutefois limitées au regard de l'échelle représentée et des seuils réglementaires.

La répartition spatiale ne met pas en évidence d'influence permanente et généralisée du site industriel sur l'ensemble des points de mesure. Les hausses observées semblent plutôt associées à des situations ponctuelles sous certaines directions de vent, dépendantes de la position de chaque station par rapport aux sources potentielles et des conditions de dispersion rencontrées durant les campagnes. L'interprétation doit toutefois rester prudente, les sites mobiles n'ayant pas tous été instrumentés sur les mêmes périodes et les variations du SO_2 au 1^{er} semestre 2026 pouvant également être influencées par le contexte éruptif du Piton de la Fournaise.

6. Conclusion

L'objectif de la présente campagne de mesures est d'évaluer les retombées de polluants atmosphériques dans l'environnement proche de la centrale thermique ALBIOMA Le Gol (ALG), dans le cadre de **l'arrêté préfectoral n° 2022-393/SG/SCOPP daté du 1er mars 2022**

Du 1er janvier au 30 juin 2026, Atmo Réunion a assuré la surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement de la centrale thermique d'Albioma Le Gol (ALG), sur les communes de Saint-Louis et de L'Étang-Salé. Ce dispositif comprenait la station fixe de Sarda Garriga (SG) ainsi que les sites de mesures mobiles : Rivière Saint-Louis, Collège Saint-Louis, sur la commune de Saint-Louis, ainsi que les sites de Lambert et Maniron sur la commune de L'Étang-Salé.

Sur le 1er semestre 2026, les concentrations en SO₂ mesurées autour de la centrale thermique du Gol restent globalement faibles sur l'ensemble des sites instrumentés. **Aucun dépassement des seuils réglementaires n'est observé**, que ce soit sur les valeurs horaires ou journalières. Les maxima les plus élevés sont relevés à Sarda Garriga et Rivière Saint-Louis avec 24 µg/m³, ainsi qu'à Lambert avec 20 µg/m³, des niveaux très inférieurs aux seuils de référence. Les roses des vents et de pollution ne mettent pas en évidence d'influence permanente et généralisée du site industriel sur les points de mesure, mais plutôt des enrichissements ponctuels selon certaines directions de vent. L'interprétation doit rester prudente en raison des périodes de mesure propres à chaque site mobile et du contexte éruptif du Piton de la Fournaise entre février et avril 2026, susceptible d'avoir influencé ponctuellement les niveaux de SO₂. La situation apparaît donc maîtrisée vis-à-vis du SO₂ sur la période étudiée.

Au vu des résultats de cette surveillance, il apparaît que, pour **le dioxyde de soufre (SO₂)**, **les normes réglementaires ont été respectées sur ces 5 sites de mesures durant le 1^{er} semestre de l'année 2026.**



RETROUVEZ TOUTES
NOS **PUBLICATIONS** SUR :
www.atmo-reunion.net

Atmo Réunion

7, rue Mahé, La Mare,
97438 Sainte-Marie
Tél. : 0262 28 39 40
contact@atmo-reunion.net

